

## REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

### Point n° 31 : **Convention de financement entre l'Agence Régionale de l'Innovation Grand E-Nov+ et l'Eurométropole de Metz au titre de 2022.**

Début 2018, le Conseil Régional du Grand Est et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est ont co-fondé une nouvelle agence d'innovation dénommée Grand E-Nov +.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, Grand E-Nov et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace unissent leurs forces pour devenir Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Plusieurs missions lui sont dévolues, ainsi Grand E-Nov + :

- Expertise métiers dédiés à l'innovation : Sensibiliser les entreprises, petites ou grandes, primo innovantes ou matures, à l'importance de l'innovation et les aide à intégrer les meilleures pratiques en la matière ;
- Expertise métiers dédiés à la prospection internationale : Attirer des investissements internationaux en s'appuyant sur une connaissance fine des écosystèmes technologiques permettant de répondre à une palette plus large d'entreprises et de typologies de projets via « Invest Eastern France ».
- Favorise et accompagne les projets de collaborations entre acteurs publics et privés et entreprises innovantes du Grand Est notamment par le biais d'expérimentations de solutions via le dispositif « GrandTesteur ».
- Sensibilise et informe les entreprises pour répondre à des marchés publics locaux, nationaux et internationaux via le dispositif « Commande Publique Grand Est » ;
- Accélère les start-ups du Grand Est grâce à un programme dédié à l'accompagnement et au financement post-incubation « Scal'E-Nov », jusqu'à leur premier million d'euros de chiffre d'affaires.
- Grand-Est Transformation, outil d'accélération dans 4 transformations numérique, industrie, santé, environnement ;
- Mène des missions de structuration de filières régionales en lien avec l'écosystème pour créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité de ces filières via l'innovation, la mise en œuvre de projets structurants et des actions de valorisation des acteurs du territoire.
- Accompagne des projets territoriaux d'innovation portés notamment par les métropoles et grandes agglomérations

Le bilan de l'année 2021 se matérialise par la participation de Grand E-Nov+ à la définition et l'animation de plusieurs groupes de travail, ainsi que la participation à la restitution des Assises de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en novembre 2021. Grand E-Nov+ a également pris part à la mise en œuvre d'une étude de faisabilité de l'Institut de la photonique (définition de la méthodologie, animation des groupes de travail, présentation des éléments au comité stratégique) qui a permis de lancer une réelle dynamique partenariale à dimension régionale, ainsi qu'à l'organisation de plusieurs événements sur le territoire (notamment RDV du 360 Grand-Est Commande publique et Réindustrialisation en mars 2021, Tomorrow in Motion en juin 2021).

Au travers notamment d'une contribution partagée avec huit autres EPCI du Nord Lorrain au

Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, l'Eurométropole de Metz a mis en exergue son positionnement singulier de territoire d'innovation articulé autour :

- d'une part, de son statut de Métropole French Tech au sein du Sillon Lorrain,
- d'autre part, d'un potentiel bien singulier de recherche, d'innovation et de transfert technologique dans le paysage lorrain et aujourd'hui de la Région Grand Est,
- enfin d'un positionnement au cœur d'un bassin industriel et transfrontalier à forts enjeux.

Dans ce contexte, l'Eurométropole a adopté, en février 2022, une stratégie métropolitaine de l'ESRI et de la Vie Etudiante, qui s'articule autour de 3 ambitions :

- fédérer et animer pour intensifier les collaborations avec le monde économique,
- dynamiser la qualité de vie des étudiants,
- Rayonner et devenir un « hub éducatif et d'innovation à rayonnement européen ».

Au titre de 2022, Grand E-Nov+ s'engage à mettre en relation et proposer son appui au développement de l'écosystème métropolitain et plus particulièrement autour de :

- La poursuite de l'étude de préfiguration de l'Institut Photonique jusqu'à la rédaction d'un accord de consortium et d'un budget prévisionnel répondant aux attentes des financeurs, notamment régionales et métropolitaines ;
- La mise en œuvre de la stratégie métropolitaine ESRI et Vie Etudiante 2022-2026, adoptée en février 2022, notamment sur l'orientation stratégique visant à fédérer et animer pour intensifier les partenaires et collaborations avec le monde économique (mise en réseau des acteurs autour de 4 campus thématiques « hors les murs ») en veillant à une articulation avec les outils régionaux « Grand-Est Transformation » ;
- L'accompagnement de l'Eurométropole de Metz dans l'élaboration de sa stratégie « smart city », et plus particulièrement l'accompagnement pour se positionner comme un territoire intelligent et durable.

Il est proposé en conséquence de soutenir l'Agence Grand E-nov par un financement de 60 000 € pour l'année 2022, décliné dans la convention de partenariat financier jointe en annexe. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

*Commission consultée : Commission Enseignement supérieur, recherche, innovation.*

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

## **MOTION**

—

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,

VU le Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation et la Vie Etudiante représentent pour Metz Métropole un axe essentiel de son développement,

CONSIDERANT la nécessité de conforter le partenariat stratégique avec Grand E-Nov+ afin de soutenir la volonté de la Métropole de structurer et promouvoir l'écosystème métropolitain scientifique et technologique,

DECIDE d'attribuer une subvention de 60 000 € en fonctionnement à l'agence Grand E-Nov+ au titre de l'exercice 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.